



Collecte et valorisation des déchets Chauffeurs BOM

Au vu des conditions de travail imposées aux agents, tant leur exposition à produits toxiques à l'usine d'incinération, que les conditions scandaleuses de déchargeement à Sardi, la CGT avait déposé un PREAVIS DE GREVE pour les chauffeurs de la Collecte et valorisation des déchets (Ordure Ménagères) pour le lundi 5 mai 2014.

Concernant l'usine d'incinération des ordures ménagères du Rohrschollen, nous avons été informé de rejets d'agents CMR (cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques), de problèmes concernant les électro-filtres, de la vétusté des fours, etc... Ces rejets impactent tant les salariés de la société délégataire (dont, et nous l'avons dit à de moult reprises, nous considérons que la CUS est responsable des conditions de travail), que des riverains, mais aussi des agents de la CUS.

De plus, depuis le début de la grève des salariés de Senerval, les conducteurs de véhicule d'enlèvement d'ordures ménagères sont contraints de décharger leur camions à l'usine Sardi, dans des conditions pour le moins précaires : obligation de marcher dans les déchets avec des chaussures non adaptées, présence de rats, etc...

Pour mémoire, la CGT avait demandé une réunion en urgence du CHSCT sur ce dossier. Or il semblerait que la position de la CUS considère que le CHSCT ne pourra être "valablement convoqué" qu'après les désignations des nouveaux membres lors du Conseil communautaire du 5 mai. Or, il s'agissait en l'espèce d'une urgence !! Le fonctionnement des instances paritaires ne peut, en aucun cas, rester en suspend !

Grâce à notre préavis de grève, les choses ont bougé !!

Une visite sur le site SARDI a été organisée en toute urgence par l'Administration, afin que les élus CHSCT puissent constater les conditions de travail relatives au déchargeement des déchets des chauffeurs BOM.

Suite à la visite du CHSCT sur le site SARDI organisée mercredi matin, nous ont été confirmés les éléments suivants :

« 1/ Les chauffeurs seront destinataires, mercredi 7 mai au plus tard, d'un plan de circulation concernant la zone de vidage. Ce plan identifiera :

-les emplacements de vidage

-la zone réservée à la fermeture des portes arrière des BOM pour limiter la co-activité (trop grande proximité entre les chauffeurs et les engins chargés de pousser les déchets)

2/ Les chauffeurs seront dotés de casques et de masques mercredi 7 mai au plus tard. Le port de ces EPI sera recommandé mais non obligatoire. En effet, seule la structure d'accueil peut nous imposer le port du casque dans son établissement.

Nous avons bien noté votre demande concernant la fourniture de chaussures hautes. L'organisation du travail (zone réservée à la fermeture des portes) répond à la difficulté de devoir marcher dans les tas de déchets, cette dotation ne nous paraît donc plus indispensable.

3/ Un encadrant sera présent de 09h00 à 11h00 jusqu'au mercredi 7/05 inclus pour vérifier la bonne organisation des opérations de vidage et faire de nouvelles préconisations si nécessaire en termes de sécurité et d'organisation du travail.

4/ La société SARDI procède à des opérations de dératisation mensuelles. Les documents attestant de la bonne réalisation de

ces opérations depuis le 01/01/2014 vous seront transmis dans les plus brefs délais (le 07/05 au plus tard).

5/ L'orage violent survenu la semaine dernière a permis de mesurer sur le pluviomètre du Rohrschollen un cumul de 41 mm d'eau en 1heure, ce qui représente une période de retour centennale. Cette quantité d'eau anormalement élevée cumulée à une obstruction de 2 évacuations sur la plate-forme de SARDI a entraîné la formation d'une énorme flaue qui a rendu difficiles les conditions de vidage. La société SARDI s'est engagée à veiller dorénavant à l'évacuation immédiate des eaux de pluie. Si telle situation devait toutefois se reproduire, ce qui paraît peu probable, le chauffeur serait alors tout à fait en droit de refuser l'emplacement proposé et d'attendre qu'un autre emplacement se libère.

Concernant la visite sur le site de l'usine d'incinération, nous avons pris bonne note de votre interpellation sur les risques auxquels sont exposés les chauffeurs lors des vidages effectués sur la 1ère travée au droit de la table vibrante (grappin qui pourrait percuter le véhicule). Nous venons de demander à SENERVAL d'interdire l'accès de cette travée aux BOM jusqu'à réaménagement de l'espace si nécessaire après étude de risques.

Cette interdiction figurera dans le protocole de sécurité qui sera remis à jour. Le protocole de sécurité actuel vous sera envoyé vendredi 2 mai en version informatique. »

**Dans ces conditions et en attendant la prochaine réunion du CHSCT,
la CGT lève le préavis de grève du 5 mai...**

Dommage, quand même, qu'il ait fallu en passer par là pour que les élus du CHSCT puissent exercer leur mandat !!